



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33
Présents29
Représentés3
Absents1

Séance n° 6

DELIBERATION N° 2014DEL-FIN-172

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2014, les membres composant le conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, le 16 décembre 2014 à 19 h 00, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire.

Sont présents :

S. Daumin, H. Husson, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, N. Boudon, P. Blas, C. Nourry, D. Lo Faro, C. Hervy, JP. Homasson, B. Lorand Pierre, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, C. Regina, H. Issahnané, G. Suazo, S. Nasser, V. Phalippou, K. Ouzit, F. Sans, P. Vicériat, L. Ponotchevny, T. Machelon, B. Zehia, Y. Ladjici, P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

N. Tchenquela représentée par A. Deluchat
A. Afantchawo représentée par P. Blas
A. Dapra représentée par Y. Ladjici

Absents :

E. Lazon

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Nora BOUDON est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET :

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2015

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29;

Considérant la nécessité de revisiter les tarifs des activités calées sur l'année civile;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel, de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur, M. A. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Modifie, pour l'exercice 2015, les tarifs municipaux tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes afférentes seront imputées au budget 2015.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 23/12/2014
et sa publication le 23/12/2014.....

JEUNESSE

1 - Séjours ou mini-séjours

1.1 - Séjour hiver / Séjour été :

Le tableau ci-après indique la fourchette de prix du séjour en € pour une tranche de quotients donnée.

Grille

Quotients	Tarifs 2015	
Q1	20%	à 24%
Q2	25%	à 29%
Q3	30%	à 34%
Q4	35%	à 39%
Q5	40%	à 44%
Q6	45%	à 50%
Sans quotient	80%	
Hors commune	100%	

- Une réduction de 25% est accordée à partir du 2eme enfant si ce dernier participe à un séjour organisé.

1.2 - Mini-séjour acheté :

Quotients	Tarifs 2013	
Q1	20%	à 24%
Q2	25%	à 29%
Q3	30%	à 34%
Q4	35%	à 39%
Q5	40%	à 44%
Q6	45%	à 50%
Sans quotient	80%	
Hors commune	100%	

1.3 - Mini-séjour construit avec et par les jeunes

Le tarif applicable se détermine comme suit :

33,33% du coût de revient supporté par la ville (coût du transport inclus sur la base du prix des transports en commun) arrondi à l'euro supérieur.

1.4 - Activités de loisirs

Le Service Municipal de la Jeunesse propose des activités auprès d'organismes de loisirs. Une participation correspondant au tiers du coût de la prestation est demandée.

2 - Ateliers spécialisés (participation trimestrielle) :

2.1 - Théâtre :

- tarif pour les chevillais : 18 €
- tarif pour les non-chevillais : 48 €

2.2 - Aide scolaire :

- tarif pour les chevillais : 18 €
- tarif pour les non-chevillais : 48 €

2.3 - Musique MAO (musique assistée par ordinateur) :

- tarif pour les chevillais : 18 €
- tarif pour les non-chevillais : 48 €

2.4 - DJ (disc jokey) :

- tarif pour les chevillais : 18 €
- tarif pour les non-chevillais : 48 €

3 - Studio de répétition

Durée	Tarifs 2015 (en €)	
	commune	hors-commune
Forfait 2h	5.1	20.4
Forfait 10h	20.4	81.6
Forfait 20h	35.7	142.8
Forfait 30h	51	204

4 – Pole jeunes adultes

Une participation de 50% est demandée aux usagers pour les frais concernant la billetterie.

5 – Visite des institutions

Une participation de 20€, au titre des frais de ce déplacement, est demandée aux Collégiens et Lycéens participant aux visites des parlements de Strasbourg et Bruxelles.

ENSEIGNEMENT/ENFANCE

Séjour de vacances

Réduction de 25% accordée sur le prix indiqué ci-après à partir du 2^{ème} enfant si ce dernier participe à un séjour organisé indifféremment par le service Enfance ou par le service Jeunesse.

Quotients	Tarifs 2015	
Q1	20%	à 24%
Q2	25%	à 29%
Q3	30%	à 34%
Q4	35%	à 39%
Q5	40%	à 44%
Q6	45%	à 50%
Sans quotient	80%	
Hors commune	100%	

SPORTS

1 - Terrain d'entraînement ou gymnase (associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

Séance (séance n'excédant pas deux heures)	Tarifs en €
Diurne	52
Nocturne	64

2 - Forfait annuel pour un entraînement stade ou gymnase (Associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

Séance par semaine (n'excédant pas deux heures du 15/09 au 15/06)	Tarifs en €
Club Comité d'entreprise locale	931
Club extérieur à la localité	1 305

3 - Compétitions sur stabilisé ou en gymnase (Associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

- Forfait de 166€

4 - Tennis

Courts	Tarifs en €
Par heure - Courts couverts	12
Par heure - Courts externes	7

5 - Locations des gymnases aux collèges et lycées

Lycée : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année.

Collège : Même fonctionnement pour les collèges, la mise à disposition de l'équipement fait l'objet d'une convention annuelle.

Il est proposé d'indexer les deux conventions sur une base de +1%.

6 - Piscine et équipements

Droits d'entrée à la piscine	Tarifs en €
Tarif plein à la séance (adultes)	3,20
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes)	22,5
Carte d'abonnement 10 tickets hors commune (adultes)	30
Tarif réduit à la séance pour - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	2,4
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus)	15
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit hors commune (public concerné ligne ci-dessus)	20,3
Carte annuelle d'abonnement (valable 1 an à partir de sa date d'achat)	97,4
Carte annuelle d'abonnement hors commune (valable 1 an à partir de sa date d'achat)	107,00
Carte 5 entrées du 15/07 au 30/08 (horaires spécifiques dans le cadre de l'opération été)	5
Tarif horaire d'utilisation pour les établissements scolaires du second degré et l'association retraite sportive	76

Sauna et bain de vapeur	Tarifs en €
Tarif plein pour une séance d'1 heure	7,80
Tarif réduit pour une séance d'1 heure pour les - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	6,7
Abonnement de 10 séances	65,5

7 - Restauration forum des sports

- prix d'un repas au forum des sports : 5,60€

8 - Boucles Chevillaises

		Relais 2*5km	5km	10km	Marche 5km
Chevillais	Avant le jour des Boucles	4€	5€	8€	5€
	Sur place	5€	9€	10€	9€
Non chevillais	Avant le jour des Boucles	5€	7€	10€	7€
	Sur place	6€	11€	12€	11€

9 - Nuit de l'eau

- Application du tarif réduit d'entrée à la piscine : 2,4€

RELATIONS PUBLIQUES - VIE ASSOCIATIVE

1 – Salle du Théâtre André Malraux (occupation forfaitaire de 4 heures, soit 1 demi-journée, soit une soirée)

Utilisation	Forfait en €
Associations de Chevilly-Larue	270
Associations Hors Chevilly-Larue	1630
Comités d'entreprise sur Chevilly-Larue	1630
Comités d'entreprises Hors Chevilly-Larue	1665
Heure supplémentaire	100
Caution lors de l'inscription: 305€ pour les bris de matériel et mobilier et 305€ pour les frais de remise en état (ménage)	610

La location des salles est proposée aux particuliers les vendredis, samedis, dimanches et veilles de jours fériés.

2 – Salle familiale Simone de Beauvoir

Utilisation	Forfait en €
Habitants majeurs de Chevilly-Larue (Chèques de location et garantie signés par ces personnes)	
Créneau 9h - 17h	116
Créneau 18h - 4h	278
Créneau 9h - 4h	394
Syndics de co propriétés pour assemblées générales	
Forfait de 4h	150 €
Forfait de 2h	80 €
Caution lors de l'inscription : 305€ pour les bris de matériel et mobilier, 305€ pour les frais de remise en état (ménage)	610

3 – Salle de quartier Léo Ferré, Jacqueline Auriol, gymnase Dericbourg et maison des associations Lucie Aubrac

Utilisation	Forfait en €
Habitants majeurs de Chevilly-Larue (Chèques de location et garantie signés par ces personnes)	
Créneau 9h - 17h	116
Créneau 18h - 4h*	278
Créneau 9h - 4h*	394
Créneau 9h - 21h	226
Syndics de co propriétés pour assemblées générales	
Forfait de 4h	150 €
Forfait de 2h	80 €
Caution lors de l'inscription : 305€ pour les bris de matériel et mobilier, 305€ pour les frais de remise en état (ménage)	610

* Créneau proposé exceptionnellement

4 – Salles municipales.

Les associations de Chevilly-Larue, les représentations syndicales et les représentations politiques locales bénéficient d'une mise à disposition des salles municipales à titre gracieux.

5 – Tarifs des consommations et prestations alimentaires proposées lors des manifestations municipales.

Production en régie	Tarifs en €
Nature de la prestation	
Assiette de viande avec frites	5,00
Barquette de frites	1,00
Soda/Jus de fruit (au verre)	1,00
Vin (au verre)	2,00
Bière (au verre)	2,00
Café (gobelet)	0,50
Bouteille eau Minérale (50cl)	0,50
Repas complet	15,00

INSERTIONS PUBLICITAIRES

Un abattement de 30% est appliqué sur les tarifs publicitaires au bénéfice des commerçants et artisans dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 5.

1 – Révision tarifaire de l'ensemble des insertions publicitaires

1.1 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs 2015 des insertions publicitaires
pour le journal Municipal de Chevilly-Larue
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

dimensions	de 1 à 2 parutions	3 parutions	4 parutions	5 parutions	de 6 à 9 parutions	de 10 à 11 parutions
1/16 page (55mmx25mm)	63	47	44	42	39	37
1/8 de page (92mm x 65mm)	200	160	149	140	130	95
1/4 de page (92mm x 135mm)	357	286	268	249	232	168
1/2 page (190mm x 135 mm)	589	472	442	413	383	247
1 page (208mm x 295mm)	1104	884	827	773	717	521
1 page 4 ^{ème} de couverture (208mm x 295mm)	1197	957	897	837	778	565

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur

1.2 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs 2015 des insertions publicitaires
pour l'agenda Municipal
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution

dimensions	quadrichromie	bichromie	Noir et blanc
1/16 de page	354	320	291
1/8 de page	868	792	621
1/4 page	1291	1103	946
1/2 page	2020	1572	1415
1 page	3882	2831	2186

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.3 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs 2015 des insertions publicitaires
pour le guide de la Ville
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	126
1/8 de page	321
1/4 page	615
1/2 page	1143
1 page	1933
4 ^e page de couverture	2696

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.4 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs 2015 des insertions publicitaires
pour les publications municipales annuelles
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	60
1/8 de page	193
1/4 page	340
1/2 page	623
1 page	1134
4 ^e page de couverture	1475

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.5 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs 2015 des insertions publicitaires
pour les publications municipales de type programme à partir de 2 pages
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	42
1/8 de page	134
1/4 page	238
1/2 page	436
1 page	794
4 ^e page de couverture	1032

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

1.6 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
Fixant les tarifs 2015 des insertions publicitaires
pour les plans de la Ville de Chevilly-Larue
Tarifs H.T. en Euros
pour une parution en quadrichromie

dimensions	quadrichromie	bichromie	noir & blanc
1/16 de page format fini	248	181	131
1/8 de volet format fini	792	621	451
1/4 de volet format fini	1103	946	790

Montant de la T.V.A. : 20%

Les supports sont fournis par l'annonceur.

ACTION SOCIALE - SANTE

1. Service de pédicurie au foyer des anciens (prix à la séance) :

Quotients	Tarifs 2015
Q1	4,87 à 7,91
Q2	7,92 à 10,80
Q3	10,81 à 14,03
Q4	14,04 à 15,36
Q5	15,37 à 16,48
Q6	16,49 à 16,96
Sans quotient	18,92
Hors commune	21,22

2. Repas pris au foyer des anciens ou à domicile (prix du repas) :

Quotients	Tarifs 2015
Q1	1,28 à 1,99
Q2	2,00 à 2,72
Q3	2,73 à 3,45
Q4	3,46 à 4,19
Q5	4,20 à 4,93
Q6	4,94 à 5,69
Sans quotient	6,44
Hors commune	7,05

Quotients	Tarifs 2015
Q1	1,41 à 2,19
Q2	2,20 à 3,00
Q3	3,01 à 3,80
Q4	3,81 à 4,61
Q5	4,62 à 5,42
Q6	5,43 à 6,25
Sans quotient	6,94
Hors commune	7,76

3. Service des aides à domicile (tarif horaire)

Quotients	Tarifs 1 personne en € en 2015 hypothèse 1	Tarifs couple en € en 2015 hypothèse 1
Q1	1,08 à 1,19	1,41 à 1,52
Q2	1,20 à 2,06	1,53 à 2,71
Q3	2,07 à 2,40	2,72 à 3,15
Q4	2,41 à 5,67	3,16 à 7,40
Q5	5,68 à 10,37	7,41 à 13,44
Q6	10,38 à 14,11	13,45 à 18,27
Sans quotient	15,66	20,13

Le dépassement des prises en charge et interventions ponctuelles est indexé sur le tarif allocation personnalisée d'autonomie

4. Cours de langue française (à l'année) :

Les frais d'inscription sont constitués d'une cotisation annuelle de 15€ puis une participation de 5.1€ par trimestre.

5. Sortie des familles

Catégorie	Prix en €
Plus de 16 ans	10
De 6 à 16 ans (25 ans si étudiant)	5
Moins de 6 ans	Gratuit
Chomeur- RSA	6

Le paiement est effectué à l'inscription.

ETAT CIVIL

Concessions	Tarifs en €
Décennale adulte	132
Décennale enfant	69
Trentenaire	699
Cinquantenaire	1616

Taxes funéraires		Tarifs en €
Taxe d'inhumation		52
Droit de séjour en caveau provisoire	1 ^{er} mois	31
	Jours suivants	3.5

DIVERS

1 - Reproduction de documents par les photocopieurs et les imprimantes mis à la disposition du public

1.1 - Médiathèque Boris Vian

Gratuité des impressions et des copies dans la limite de 10 unités.

1.2 – Accueil hôtel de ville

- document 0,20 € la photocopie (monnayeur)

2 - Tarif pour la non restitution des documents ou tout support media empruntés à la Médiathèque Boris Vian

La non restitution des emprunts à la médiathèque entraîne le remboursement au prix d'achat de ces derniers.

3 - Tarif de participation aux frais du composteur

Afin de financer la mise à disposition de bacs, une Eco participation est demandée à hauteur de 15€.

4 - Tarif de locations des jardins familiaux

Les tarifs d'occupation des jardins familiaux demeurent inchangés à 20cts/m2.

5 - Tarif de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux

Le tarif à la tonne est fixé à 240 €.

6- Marché forain

Tarifs 2015 en €

Le mètre linéaire de façade et pour une profondeur maximale de deux mètres

Commerçants abonnés 2.31€ HT

Commerçants non abonnés 2.84€ HT

Redevance d'animation et par séance 2.1€ HT

6-1 Marché de Noël

Exposants artisans :

1 stand : 120€

2 stands : 180€

Emplacement sans stand : 80€

Commerçants Chevillais :

1 stand : 100€

2 stands : 150€

Associations Chevillaises : gratuit

7- Droits de voirie

étalages, terrasses et présentoirs à journaux	
Nature des droits	Tarifs en € ttc
Droits de stationnement des étalages, terrasses, kiosques, vitrines et épars mobiles	
A/ Etalages, banques réfrigérées, et tout ce qui attachant au commerce - jusqu'à 0,6 m de saillie	60
- avec majoration par saillie supplémentaire de 0,2m ou fraction de 0,2m	20
B/ Installation de courte durée (M2/jour) Gratuité pour les ventes effectuées pour le compte d'asso loi 1901 ou d'organismes d'utilité publique	1
Droits de stationnement des terrasses	
A/ Terrasses ouvertes (m2/an)	15
B/ Terrasses fermées (M2/an)	60
C/ Jardinières (unité / an)	10
Droits de stationnement des kiosques et divers	
A/ Bureaux de vente immobiliers toutes zones (M2/mois)	50
B/ Kiosques a fleurs toutes zones (M2/ mois)	10
C/ Kiosques à journaux (forfait droits d'occupation (unité / an)	1 000
D/ Présentoirs à journaux (unité/ an)+ tableaux mobiles	80
E/ Stop trottoirs (unité/an)	
- le premier	50
- à compter du deuxième	150

8- Parking Cœur de ville

0 à 2 h = gratuit
 De 2 à 3 h = 0.50€
 De 3 à 4 h = 1€
 4 h et plus= 30€

9- Taxe de séjour

catégories d'hébergement	tarifs par personne et par nuitée	Tarifs 2015
hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	entre 0,65€ et 1,50€	1,10€
hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	entre 0,50€ et 1,00€	0,75€
hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	entre 0,50€ et 0,90€	0,80€
hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	entre 0,20€ et 0,75€	0,60€
hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	entre 0,20€ et 0,40€	0,30€
terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	entre 0,20€ et 0,55€	0,40€
terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20€



Ville de
Chevilly-Larue
Vos-de-Marne

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Service Finances
Réf : GE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2014**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Fixation des tarifs municipaux 2015.

La révision des tarifs municipaux s'effectue selon deux périodes coïncidant avec les rythmes des activités concernées. Ainsi, les tarifs des activités calées sur le cycle scolaire sont révisés au mois de juin pour application au 1^{er} septembre suivant. La présente délibération vise à mettre à jour les tarifs comptant pour l'année civile 2015.

La présente délibération propose de revoir ou valider les tarifs des activités de la jeunesse, de l'action sociale, des relations publiques, de l'action sociale, des sports, de la communication, de l'état civil, et de diverses activités comme la redevance spéciale des déchets industriels et commerciaux ou encore la taxe de séjour.

Vu,
La Directrice générale des services.